

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2185

18 août 2014

### SOMMAIRE

<b>Adinvest II (Luxembourg) Management S.à.r.l.</b> .....	<b>104838</b>	<b>Soclux S.A.</b> .....	<b>104836</b>
<b>ADLG Commanditée</b> .....	<b>104839</b>	<b>Socorro S.A. SPF</b> .....	<b>104836</b>
<b>A.S. Watson (Europe) Investments S.à.r.l.</b> .....	<b>104873</b>	<b>Spark Investments S.à r.l.</b> .....	<b>104837</b>
<b>Bluewill Sàrl</b> .....	<b>104840</b>	<b>Special Products Corporation Sàrl</b> .....	<b>104837</b>
<b>Defaconsult Sàrl.</b> .....	<b>104876</b>	<b>Suncoast S.A.</b> .....	<b>104838</b>
<b>De Wolf &amp; Partners, Succursale Luxembourg</b> .....	<b>104876</b>	<b>Suncoast S.A.</b> .....	<b>104839</b>
<b>Digital Crawley 1 S.à r.l.</b> .....	<b>104875</b>	<b>Suncoast S.A.</b> .....	<b>104835</b>
<b>dnA</b> .....	<b>104839</b>	<b>Tandberg Data Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>104838</b>
<b>Energering Consult S.à r.l.</b> .....	<b>104867</b>	<b>Tataski Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>104867</b>
<b>ERF Glasgow S.à r.l.</b> .....	<b>104878</b>	<b>TCre Luxembourg</b> .....	<b>104838</b>
<b>Figest S.A.</b> .....	<b>104877</b>	<b>Thaler Assurances S.A.</b> .....	<b>104839</b>
<b>Immologic S.à r.l.</b> .....	<b>104841</b>	<b>Theia Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>104834</b>
<b>Intertek Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>104835</b>	<b>The Turquoise Fund</b> .....	<b>104834</b>
<b>Medici's Sàrl.</b> .....	<b>104876</b>	<b>Three Hills Partners I S.à r.l.</b> .....	<b>104839</b>
<b>Metropol International S.à r.l.</b> .....	<b>104838</b>	<b>Three Hills Partners I S.à r.l.</b> .....	<b>104838</b>
<b>M &amp; S Mipco S.à r.l.</b> .....	<b>104857</b>	<b>Thunderbird Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>104837</b>
<b>RMD International S.à r.l.</b> .....	<b>104844</b>	<b>Topp &amp; Scred</b> .....	<b>104836</b>
<b>Sales Trainings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>104834</b>	<b>Topsin Investments S.A.</b> .....	<b>104837</b>
<b>Salon Anita S.à r.l.</b> .....	<b>104834</b>	<b>Toremata S.A.</b> .....	<b>104836</b>
<b>Samaro S.à r.l. SPF</b> .....	<b>104834</b>	<b>Trade-Comm Sàrl</b> .....	<b>104840</b>
<b>Semerca Investments S.A.</b> .....	<b>104835</b>	<b>Travel Holding International S.A.</b> .....	<b>104836</b>
<b>SK A.l.</b> .....	<b>104835</b>	<b>TW Capital</b> .....	<b>104855</b>
<b>Société Maritime Luxembourgeoise S.A.</b> .....	<b>104835</b>	<b>VINCI Park Services Luxembourg S.A.</b> ..	<b>104837</b>

**Sales Trainings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 117, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 27.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SALES TRAININGS LUXEMBOURG S.à r.l.*

Référence de publication: 2014081157/10.

(140094855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Salon Anita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 62, rue du Parc.  
R.C.S. Luxembourg B 86.746.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 juin 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014081158/10.

(140095600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Samaro S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 2.465.325,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 23.905.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081159/10.

(140094726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Theia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 186.242.

Les statuts coordonnés au 23/05/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10/06/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014081224/12.

(140095670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**The Turquoise Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 124.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour The Turquoise Fund*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014081219/12.

(140095550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Suncoast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 89.986.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081210/9.

(140096005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**SK A.I., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.830.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer M. Marc Wenda (demeurant professionnellement au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) en remplacement de Mme Michèle Berger en date du 05.05.2014 en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2014081182/10.

(140095666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Société Maritime Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 35.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / Paul Traen  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014081194/11.

(140094760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Semerca Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 64.444.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2014081170/11.

(140095037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Intertek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 172.440.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Arnaud DELVIGNE et Douwe TERPSTRA, gérants B se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 12/06/2014.

Pour avis sincère et conforme  
*Pour Intertek Luxembourg S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014082337/13.

(140097383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

---

**Socilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5-7, rue de Berlé.  
R.C.S. Luxembourg B 113.093.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081195/10.

(140095615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Socorro S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 179.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCORRO S.A., SPF, Société anonyme*

Référence de publication: 2014081196/10.

(140095585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Topp & Screed, Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, Route de Martelange.  
R.C.S. Luxembourg B 113.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TOPP &amp; SCREED SA

Référence de publication: 2014081245/11.

(140095021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Travel Holding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 166.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAVEL HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014081253/11.

(140095224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Toremata S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 187.178.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 21 mai 2014*

Monsieur Etienne GILLET est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014081247/12.

(140095330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

**Spark Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 20, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 160.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081199/10.

(140095785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**SPECO, Special Products Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 10.  
R.C.S. Luxembourg B 93.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 06/06/2014.

Référence de publication: 2014081200/10.

(140094952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Thunderbird Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 136.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Thunderbird Holdings S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014081229/11.

(140095030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Topsin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 64.405.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014081246/11.

(140094921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**VINCI Park Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 17.020.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VINCI Park Services Luxembourg S.A.*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014081282/12.

(140095643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Suncoast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 89.986.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014081208/9.  
(140095995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Tandberg Data Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 147.829.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 10 juin 2014.  
Référence de publication: 2014081217/10.  
(140095774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Three Hills Partners I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Metropol International S.à r.l.)**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 119.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
Référence de publication: 2014081227/10.  
(140095548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**TCRe Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 112.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 concernant TRADE CREDIT RE INSURANCE COMPANY S.A., ayant pour succursale TCRe Luxembourg ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 06/06/2014.  
Référence de publication: 2014081248/11.  
(140094830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Adinvest II (Luxembourg) Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 133.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2014.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire  
Référence de publication: 2014081367/14.  
(140096430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**Suncoast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 89.986.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014081209/9.  
(140096001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Three Hills Partners I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 119.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
Référence de publication: 2014081228/10.  
(140095712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Thaler Assurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 97.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 06/06/2014.  
Référence de publication: 2014081235/10.  
(140094821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**dnA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 161.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour dnA*  
Caceis Bank Luxembourg  
Référence de publication: 2014081329/11.  
(140096462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**ADLG Commanditée, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 173.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2014.  
*Pour copie conforme*  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*  
Référence de publication: 2014081368/14.  
(140096648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**Trade-Comm Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 6, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 54.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081249/9.

(140095399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

**Bluewill Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 148.512.

L'an deux mil quatorze, le treize mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

Ont comparu

Monsieur Patrick GILON, dirigeant d'entreprise, né le 1<sup>er</sup> juillet 1962 à Verviers, demeurant à B-4802 Heusy (Belgique),  
43, rue Jean Gôme

Madame Geneviève PIRET, employée, née à Vervier le 8 février 1967, demeurant à B-4802 Heusy (Belgique), 43, rue  
Jean Gôme,

ici représentés par Monsieur Florent REMOLU suivant procuration sous seing privé délivrée en date du 9 mai 2014.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée

BLUEWILL S.à rl.

établie et ayant son siège social à L-5326 CONTERN, 24 rue Edmond Reuter,

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, en date du 21 septembre 2009, publiée au Mémorial C,  
Recueil Spécial des Sociétés en date du 23 octobre 2009, numéro 2091, page 100.330, inscrite au registre de commerce  
et des sociétés sous le numéro B 148.512.

En leur qualité d'associés uniques de la dite société, les dites parties comparantes ont pris les résolutions suivantes, et  
ce à l'unanimité des voix:

*Résolution unique*

Les associés décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8399 WINDHOF, 11  
route des trois Cantons, et décident par conséquent de modifier l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la  
teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Koerich. Il pourra être transféré en tout autre lieu du  
Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

*Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par  
la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite  
servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités  
constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant  
la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels  
que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom  
usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: F. REMOLU, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2014. Relation: EAC/2014/7152. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081426/45.

(140096295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.



**Immologic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1842 Howald, 3, rue Grand-Duc Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 187.755.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le cinq juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparet:

"Bofra Invest S. à r.l.", ayant son siège social à Leudelange, 3 rue de la Poudrerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133561 représentée aux présentes par son gérant Monsieur Frank Boden.

Lequel fondateur a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "IMMOLOGIC S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle s'occupera aussi de la vente de maisons et de matériaux de construction en rapport avec l'activité principale.

La société pourra également exploiter une agence immobilière.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La Société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

**Art. 15.** Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription - Libération

Les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par "Bofra Invest S. à r.l.", et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euro.

*Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le fondateur précité a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Frank Boden, né à Luxembourg le 9 octobre 1961, demeurant à L-5684 Dalheim, 8, Op der Louerei.

2.- Le siège social de la Société est établi à L-1842 Howald, 3, rue Grand-Duc Jean.

*Autorisation de commerce*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. BODEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 6 juin 2014. Relation: LAC/2014/26394. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): C. FRISING.*

Référence de publication: 2014083857/180.

(140099343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**RMD International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.209.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-seventh day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RMD INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 177 209, incorporated by deed enacted on April 30, 2013, published in the Memorial C n° 1562 dated July 1<sup>st</sup>, 2013 and which articles have been amended for the last time pursuant to a deed dated April 3, 2014, not yet published.

The meeting is opened at 11 a.m., with Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Marilia Azevedo, private employee, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro);

2. Decision to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares;

3. Decision to increase the corporate capital by an amount of 640,705.-EUR (six hundred forty thousand seven hundred five euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 653,205.- EUR (six hundred fifty three thousand two hundred five euros) by the issue of 128,141 (one hundred twenty eight thousand

one hundred forty one) new shares of classes A to E, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash and payment of a share premium of 6,567,258.77EUR (six million five hundred sixty seven thousand two hundred fifty eight euros and seventy seven cents). Subscription and payment of the new shares and the share premium;

4. Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

After deliberation, the meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

*First resolution:*

The shareholders unanimously decide to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro).

*Second resolution:*

The shareholders unanimously decide to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary Shares.

*Third resolution:*

The shareholders unanimously decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 640,705.- EUR (six hundred forty thousand seven hundred five euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 653,205.-EUR (six hundred fifty three thousand two hundred five euros) by the issue of 128,141 (one hundred twenty eight thousand one hundred forty one) new shares of classes A to E, as follows:

- 128,141 redeemable Class A Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
- 128,141 redeemable Class B Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
- 128,141 redeemable Class C Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
- 128,141 redeemable Class D Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
- 128,141 redeemable Class E Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash

to be issued with a share premium of an aggregate amount of 6,567,258.77EUR (six million five hundred sixty seven thousand two hundred fifty eight euros and seventy seven cents).

The existing shareholders:

1. IK VII N° 1 Limited Partnership
2. IK VII N° 2 Limited Partnership
3. IK VII N° 3 Limited Partnership
4. IK VII N° 4 Limited Partnership

all acting ultimately through IK VII Limited, a company incorporated and existing under the Laws of Jersey, with registered office at Charles Bisson House 3 rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA (hereafter "IK VII") declare to subscribe 640,000 new shares and to accept the subscription of 705 new shares by new shareholders as follows:

Shareholders	Class A Preferred Shares	Class B Preferred Shares	Class C Preferred Shares	Class D Preferred Shares	Class E Preferred Shares	TOTAL
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	38,796	38,796	38,796	38,796	38,796	193,980
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	28,340	28,340	28,340	28,340	28,340	141,700
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	32,331	32,331	32,331	32,331	32,331	161,655
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	28,533	28,533	28,533	28,533	28,533	142,665
Hans Karl Erik Petersson . . . . .	47	47	47	47	47	235
John R. Notman-Watt . . . . .	47	47	47	47	47	235
Anders Lennart Nylander . . . . .	47	47	47	47	47	235
TOTAL . . . . .	128,141	128,141	128,141	128,141	128,141	640,705

*Intervention - Subscription - Payment*

Therefore have intervened IK VII, Mr Hans Karl Erik Petersson, Mr John R. Notman-Watt and Mr Anders Lennart Nylander, here represented by Mrs. Catherine Desso, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class A Preferred Shares:		
Shareholders	Preferred Shares	Preferred Shares Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	38,796	38,796
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	28,340	28,340
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	32,331	32,331
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	28,533	28,533
Hans Karl Erik Petersson .....	47	47
John R. Notman-Watt .....	47	47
Anders Lennart Nylander .....	47	47
TOTAL .....	<u>128,141</u>	<u>128,141</u>
Class B Preferred Shares:		
Shareholders	Preferred Shares	Preferred Shares Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	38,796	38,796
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	28,340	28,340
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	32,331	32,331
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	28,533	28,533
Hans Karl Erik Petersson .....	47	47
John R. Notman-Watt .....	47	47
Anders Lennart Nylander .....	47	47
TOTAL .....	<u>128,141</u>	<u>128,141</u>
Class C Preferred Shares:		
Shareholders	Preferred Shares	Preferred Shares Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	38,796	38,796
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	28,340	28,340
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	32,331	32,331
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	28,533	28,533
Hans Karl Erik Petersson .....	47	47
John R. Notman-Watt .....	47	47
Anders Lennart Nylander .....	47	47
TOTAL .....	<u>128,141</u>	<u>128,141</u>
Class D Preferred Shares:		
Shareholders	Preferred Shares	Preferred Shares Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	38,796	38,796
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	28,340	28,340
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	32,331	32,331
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	28,533	28,533
Hans Karl Erik Petersson .....	47	47

John R. Notman-Watt . . . . .	47	47
Anders Lennart Nylander . . . . .	47	47
TOTAL . . . . .	128,141	128,141
Class E Preferred Shares:		
Shareholders	Preferred Shares	Preferred Shares Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	38,796	38,796
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	28,340	28,340
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	32,331	32,331
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	28,533	28,533
Hans Karl Erik Petersson . . . . .	47	47
John R. Notman-Watt . . . . .	47	47
Anders Lennart Nylander . . . . .	47	47
TOTAL . . . . .	128,141	128,141

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 6,567,258.77EUR (six million five hundred sixty seven thousand two hundred fifty eight euros and seventy seven cents), as follows:

Shareholders	Share premium
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	1,988,342.10
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	1,452,414.97
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	1,656,941.42
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	1,462,301.51
Hans Karl Erik Petersson . . . . .	2,419.59
John R. Notman-Watt . . . . .	2,419.59
Anders Lennart Nylander . . . . .	2,419.59
TOTAL . . . . .	6,567,258.77

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 640,705.-EUR (six hundred forty thousand seven hundred five euros) plus a share premium of 6,567,258.77EUR (six million five hundred sixty seven thousand two hundred fifty eight euros and seventy seven cents) as was certified to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

**“ Art. 8.**

8.1. The Company's corporate capital is set at 653,205.-EUR (six hundred fifty three thousand two hundred five euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), 128,141 (one hundred twenty eight thousand one hundred forty one) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 128,141 (one hundred twenty eight thousand one hundred forty one) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 128,141 (one hundred twenty eight thousand one hundred forty one) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 128,141 (one hundred twenty eight thousand one hundred forty one) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares») and 128,141 (one hundred twenty eight thousand one hundred forty one) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), representing a total of 653,205 (six hundred fifty three thousand two hundred five) shares of a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**8.2. Repurchase.**

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of

all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E Preferred Shares).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class (es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount.

8.2.4 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share.

### 8.3. Dividends.

The holders of each Class of Preferred Shares shall be entitled, during the existence of the relevant Class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, which will only be payable at the redemption and cancellation of the relevant Class of shares or upon liquidation of the Company, as follows:

Class A Preferred Shares: zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Preferred Shares held by them;

Class B Preferred Shares: zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Preferred Shares held by them;

Class C Preferred Shares: zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Preferred Shares held by them;

Class D Preferred Shares: zero point twenty five per cent (0.25%) of the par value of the Class d Preferred Shares held by them;

Class E Preferred Shares: the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class E Preferred Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class D Preferred Shares).

### 8.4 - Share premium.

Any available share premium shall be distributable to the shareholders proportionately to their holding of Shares.

### 8.5- Modification of share capital.

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

### 8.6- Transfer, Acquisition and Subscription to Shares.

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's Shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of Shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold Shares in one or more of the Company's classes of Shares without holding the same proportion of Shares in all other existing classes of the Company's Shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time,

(i) Shares may be freely transferred between shareholders;

(ii) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting, provided that, in each case, each shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of Shares held. For the avoidance of doubt, a sale of Shares by a shareholder of one class of Shares triggers a sale of Shares, in the same proportion, of any other class of Shares held.

### 8.7- Voting rights - Distributions.

Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Save as provided in the present article 8,

i. The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the "Ordinary Dividend").

ii. Each of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares and the Class E Preferred Shares, shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the Company after the payment or provisioning of the Ordinary Dividend.

### 8.8 - Indivisibility of Shares.



Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 8.9 - Definitions.

Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Available Amount per Share: means in respect of a Class of Shares, the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value Per Share: shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares

Total Cancellation Amount: means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

8.10. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not to be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the Law will be complied with. The aforementioned instruments may however only be issued to shareholders proportionately to their holding of Shares immediately prior to such issuance.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 11:30 a.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RMD INTERNATIONAL S.A R.L." ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après la «Société», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 209, constituée suivant acte reçu le 30 avril 2013, publié au Memorial C n° 1562 du 1<sup>er</sup> juillet 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 3 avril 2014 non encore publiés.

L'assemblée est ouverte à 11 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Marilia Azevedo, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune;

2. Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires;

3. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 640.705,-EUR (six cent quarante mille sept cent cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 653.205,-EUR (six cent cinquante-trois mille deux cent cinq euros) par l'émission de 128,141 (cent vingt-huit mille cent quarante et une) nouvelles parts sociales de classes A à E, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de 6.567.258,77 EUR (six millions cinq cent soixante-sept mille deux cent cinquante-huit euros et soixante-dix-sept cents). - Souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission;

4. Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Les associés décident à l'unanimité de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

#### *Deuxième résolution:*

Les associés décident à l'unanimité de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

#### *Troisième résolution:*

Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 640.705,-EUR (six cent quarante mille sept cent cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 653.205,-EUR (six cent cinquante-trois mille deux cent cinq euros) par l'émission de 128,141 (cent vingt-huit mille cent quarante et une) nouvelles parts sociales de classes A à E comme suit:

- 128.141 Parts sociales rachetables chacune, par apport en numéraire; privilégiées de Classe A, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro)

- 128.141 Parts sociales rachetables chacune, par apport en numéraire; privilégiées de Classe B, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro)

- 128.141 Parts sociales rachetables chacune, par apport en numéraire; privilégiées de Classe C, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro)

- 128.141 Parts sociales rachetables chacune, par apport en numéraire; privilégiées de Classe D, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro)

- 128.141 Parts sociales rachetables privilégiées de Classe E, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire

à émettre avec une prime d'émission d'un montant global de 6.567.258,77 EUR (six millions cinq cent soixante-sept mille deux cent cinquante-huit euros et soixante-dixième cents).

Les associés existants:

1. IK VII N° 1 Limited Partnership
2. IK VII N° 2 Limited Partnership
3. IK VII N° 3 Limited Partnership

## 4. IK VII N° 4 Limited Partnership

agissant tous in fine à travers IK VII, une société constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Charles Bisson House, 3<sup>rd</sup> Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA (ci-après «IK VII»), déclarent souscrire 640.000 nouvelles parts sociales et accepter la souscription de 705 nouvelles parts sociales par de nouveaux associés comme suit:

Associés	Parts sociales privilégiées de classe A	Parts sociales privilégiées de classe B	Parts sociales privilégiées de classe C	Parts sociales privilégiées de classe D	Parts sociales privilégiées de classe E	TOTAL
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	38.796	38.796	38.796	38.796	38.796	193.980
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	28.340	28.340	28.340	28.340	28.340	141.700
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	32.331	32.331	32.331	32.331	32.331	161.655
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	28.533	28.533	28.533	28.533	28.533	142.665
Hans Karl Erik Petersson . . . . .	47	47	47	47	47	235
John R. Notman-Watt . . . . .	47	47	47	47	47	235
Anders Lennart Nylander . . . . .	47	47	47	47	47	235
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>128.141</b>	<b>128.141</b>	<b>128.141</b>	<b>128.141</b>	<b>128.141</b>	<b>640.705</b>

*Intervention - Souscription - Paiement*

IK VII, M. Hans Karl Erik Petersson, M. John R. Notman-Watt et M. Anders Lennart Nylander, ici représentés par Catherine Dessoï, prénommée, en vertu de procurations sous-seing privé, ont déclaré souscrire, ès qualités, les nouvelles parts sociales émises, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

## Parts sociales privilégiées de classe A:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	38.796	38.796
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	28.340	28.340
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	32.331	32.331
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	28.533	28.533
Hans Karl Erik Petersson . . . . .	47	47
John R. Notman-Watt . . . . .	47	47
Anders Lennart Nylander . . . . .	47	47
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>128.141</b>	<b>128.141</b>

## Parts sociales privilégiées de classe B:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	38.796	38.796
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	28.340	28.340
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	32.331	32.331
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	28.533	28.533
Hans Karl Erik Petersson . . . . .	47	47
John R. Notman-Watt . . . . .	47	47
Anders Lennart Nylander . . . . .	47	47
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>128.141</b>	<b>128.141</b>

## Parts sociales privilégiées de classe C:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	38.796	38.796
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	28.340	28.340
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	32.331	32.331
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	28.533	28.533

Hans Karl Erik Petersson . . . . .	47	47
John R. Notman-Watt . . . . .	47	47
Anders Lennart Nylander . . . . .	47	47
TOTAL . . . . .	128.141	128.141

## Parts sociales privilégiées de classe D:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	38.796	38.796
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	28.340	28.340
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	32.331	32.331
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	28.533	28.533
Hans Karl Erik Petersson . . . . .	47	47
John R. Notman-Watt . . . . .	47	47
Anders Lennart Nylander . . . . .	47	47
TOTAL . . . . .	128.141	128.141

## Parts sociales privilégiées de classe E:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	38.796	38.796
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	28.340	28.340
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	32.331	32.331
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	28.533	28.533
Hans Karl Erik Petersson . . . . .	47	47
John R. Notman-Watt . . . . .	47	47
Anders Lennart Nylander . . . . .	47	47
TOTAL . . . . .	128.141	128.141

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 6.567.258,77 EUR (six millions cinq cent soixante-sept mille deux cent cinquante-huit euros et soixante-dix-sept cents) comme suit:

Associés	Prime d'émission
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	1.988.342,10
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	1.452.414,97
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	1.656.941,42
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	1.462.301,51
Hans Karl Erik Petersson . . . . .	2.419,59
John R. Notman-Watt . . . . .	2.419,59
Anders Lennart Nylander . . . . .	2.419,59
TOTAL . . . . .	6.567.258,77

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 640.705,-EUR (six cent quarante mille sept cent cinq euros) plus 6.567.258,77 EUR (six millions cinq cent soixante-sept mille deux cent cinquante-huit euros et soixante-dix-sept cents) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

**« Art. 8.**

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 653.205,-EUR (six cent cinquante-trois mille deux cent cinq euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 128,141 (cent vingt-huit mille cent quarante et une) parts sociales privilégiées de Classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 128,141 (cent vingt-huit mille cent quarante et une) parts sociales privilégiées de Classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 128,141 (cent vingt-huit mille cent quarante et une) parts sociales privilégiées de Classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 128,141 (cent vingt-huit mille cent quarante et une) sociales privilégiées de Classe D

(les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D») et 128,141 (cent vingt-huit mille cent quarante et une) parts sociales privilégiées de Classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), représentant un total de 653.205 (six cent cinquante-trois mille deux cent cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

## 8.2 - Rachat.

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Privilégiées de Classe E).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible.

8.2.4 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale.

## 8.3.- Dividendes.

Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée de parts sociales, de percevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel fixe, qui sera uniquement payable lors du rachat et de l'annulation de la Classe concernée de parts sociales ou au moment de la liquidation de la Société, comme suit:

Parts privilégiées de Classe A: zéro virgule dix pourcent (0,10 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe A qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe B: zéro virgule quinze pourcent (0,15 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe B qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe C: zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe C qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe D: zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe D qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe E: le solde de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante (par ordre alphabétique, par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe E) a été annulée suite à un rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à l'avant-dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe D)

## 8.4 - Prime d'émission.

Toute prime d'émission disponible est distribuée aux associés en proportion de leur détention de Parts Sociales.

## 8.5 - Modification du capital social.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 15 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

## 8.6 - Cession, Acquisition, et Souscription des Parts Sociales.

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé de Parts Sociales ne peut détenir des Parts Sociales dans une ou plusieurs classes de Parts Sociales sans détenir la même proportion de Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la Loi ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société,

(i) les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés;

(ii) les Part Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social sous la condition que chaque cédant

doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de Parts Sociales, par un associé d'une certaine classe de Parts Sociales, déclenchera la vente de Parts Sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de Parts Sociales détenues.

#### 8.7.- Droits de vote - Distributions.

Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique au moment de l'adoption des résolutions.

Sauf ce qui est prévu au présent article 8,

i. les Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende cumulatif exclusif s'élevant à zéro point zéro un pour cent (0.01%) du profit annuel net de la Société (le «Dividende Ordinaire»);

ii. Chacune des Parts Sociales Privilégiées de Classe A, des Parts Sociales Privilégiées de Classe B, des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, des Parts Sociales Privilégiées de Classe D, des Parts Sociales Privilégiées de Classe E ont le droit de se partager, sur une base proratisée, tout profit résiduel restant dans la Société, après le paiement ou la mise en provision du Dividende Ordinaire.

#### 8.8 - Indivisibilité des Parts Sociales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente à l'égard de la Société.

#### 8.9 - Définitions.

Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), dans la mesure où les associés auraient eu droit à une distribution de dividendes conformément aux statuts, augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables (y inclus les réserves pour prime d'émission), et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légales relatives à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée/annulée mais moins (i) toutes pertes (y incluses les pertes reportées le cas échéant) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois déterminées sur base des Comptes Intérimaires (sans double prise en compte), de sorte que:

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + R)$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

P = toutes réserves distribuables (y inclus les réserves de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légales relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts

Montant Disponible par Part Sociale: signifie, par rapport à une Classe de Parts, le Montant Disponible divisée par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant d'Annulation par Part Sociale: sera calculé en divisant le Montant d'Annulation Total, pour la Classe de Parts Sociales à racheter et à annuler, par le nombre total de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales.

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée.

Le montant d'Annulation Total: signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant d'Annulation Total sera inférieur ou égal à l'entière du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe concernée de Parts Sociales, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée générale statuant de la manière prévue pour une modification des Statuts, sous réserve toutefois que le Montant d'Annulation Total ne sera jamais plus élevé que le Montant Disponible.

8.10.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en Parts Sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la Loi soit respecté. Lesdits instruments ne pourront cependant être émis aux associés qu'en proportion de leur détention de Parts Sociales juste avant une telle émission.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 mai 2014. Relation: LAC/2014/25153. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014084073/599.

(140099280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

### **TW Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8121 Bridel, 6, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 187.772.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Steven WAGNER, administrateur de sociétés, demeurant à L-8121 Bridel, 6, rue du Bois.

2.- Monsieur Adrien TRECCANI, entrepreneur, demeurant à Ch. du Levant 2, 1800 Vevey (Suisse), ici représenté par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé en date du 2 mai 2014, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présent et représenté, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes à l'égard des propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le management de capitaux et investissements divers pour compte propre.

Elle aura en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «TW Capital S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Kopstal.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné par décision unanime des associés réunis en assemblée.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou de l'associé unique.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 11.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou par les associés, qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou les associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

*Souscription et libération:*

Toutes les cent (100) parts sociales ainsi créées ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Adrien Treccani, prénommé .....	50 parts sociales
- Monsieur Steven Wagner, prénommé .....	<u>50 parts sociales</u>
Total: .....	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en espèces, par les associés, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

*Décisions des associés*

Ensuite, les comparants devenus les associés et représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a.- Monsieur Adrien TRECCANI, prénommé, né le 8 juillet 1986 à Vevey (Suisse), demeurant à Ch. du Levant 2, 1800 Vevey (Suisse).



b.- Monsieur Steven WAGNER, prénommé, né le 17 décembre 1989 à Luxembourg, demeurant à L-8121 Bridel, 6, rue du Bois,

3. La Société sera valablement engagée et représentée par la signature conjointe des gérants avec pouvoir de délégation réciproque.

4. L'adresse du siège social est établie à L-8121 Bridel, 6, rue du Bois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: S. WAGNER, G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mai 2014. Relation: LAC/2014/20927. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014085050/110.

(140099855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

### **M & S Mipco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.001,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 187.807.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteenth, on the thirteenth day of June.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

McCarthy & Stone Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Homelife House, 26-32, Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6622199;

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is "M&S MipCo S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand one Pounds Sterling (GBP 12,001), represented by one (1) A ordinary share ("A Ordinary Share"), having a par value of one Pound Sterling (GBP 1), and twelve thousand (12,000) B ordinary shares ("B Ordinary Shares"), having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up and having such rights and obligations as are set out in these Articles. For the purpose of these Articles, the term "shares" shall refer to the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares or either of them as the context may require.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share. In case of joint ownership on one or several share(s) the members shall designate one (1) owner by share.

6.2. Shares are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. Each A Ordinary Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of A Ordinary Shares in existence less the amount payable to the holders of the B Ordinary Shares, in accordance with and subject to these Articles.

6.4. Each B Ordinary Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company pari passu with the A Ordinary Shares up to a cap equivalent to the nominal value of each B Ordinary Share which increases at a rate of 10% per annum from the date of adoption of these Articles (compounded annually) and calculated on a daily basis but otherwise rank pari passu in all respects with the A Ordinary Shares including, without limitation, in respect of the voting rights of shares pursuant to these Articles.

6.5. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.6. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two of its managers in case that the member(s) has not qualified the managers as category A manager and Category B Manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Member(s)

##### **Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member’s commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

##### **Art. 12. Sole member.**

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company’s assets and liabilities, with an annex summarizing the Company’s commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a “Business Day”), on the next following Business Day at the same time and place.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

#### **Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

#### *Subscription and Payment*

McCarthy & Stone Limited, pre-named, subscribes to one (1) A Ordinary share and twelve thousand (12,000) B Ordinary shares.

The amount of twelve thousand one Pounds Sterling (GBP 12,001) is at the disposal of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### Resolutions of the members

Immediately after the incorporation of the Company, the members of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a. - Nicholas William Maddock, born in Keighley (United Kingdom), on 1 January 1971, with professional address at Homelife House, 26-32, Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ (United Kingdom), as manager of the Company,

b. - Clive Fenton, born in London (United Kingdom), on 5 Mai 1968, with professional address at Homelife House, 26-32, Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ (United Kingdom), as manager of the Company,

2. The registered office of the Company is set at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

McCarthy & Stone Limited, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Homelife House, 26-32, Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni et enregistrée au registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrées.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

### I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est "M&S MipCo S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société

ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille et une livres sterling (12.001 GBP), représenté par une (1) part sociale ordinaire de classe A («Part Sociale Ordinaire A»), ayant une valeur nominale d'une (1) livre sterling et douze mille (12.000) parts sociales ordinaires de classe B («Part Sociale Ordinaire B»), ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Dans les présents Statuts, le terme «parts sociales» désignent les Parts Sociales Ordinaires A et/ou les Parts Sociales Ordinaires B, selon le contexte.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Chaque Part Sociale Ordinaire A donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales Ordinaires A existantes moins le montant payable aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B, conformément à, et sous réserve de, ces Statuts.

6.4 Chaque Part Sociale Ordinaire B donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société de même rang que les Parts Sociales Ordinaires A jusqu'à un plafond équivalant à la valeur nominale de chaque Part Sociale Ordinaire B qui croît à un taux de 10% par an à compter de la date d'adoption de ces Statuts (capitalisés annuellement) et calculé sur une base quotidienne, mais autrement identique à tous égards et de même rang en termes de subordination avec les Parts Sociales Ordinaires A incluant, sans que cela soit limitatif, les droits de vote des parts sociales en vertu de ces Statuts.

6.5 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.6 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

#### 8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

#### 8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants si les gérants ne sont pas nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.



#### IV. Associé(s)

##### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

###### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

##### Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

#### **Art. 17.**

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et Libération*

McCarthy & Stone Limited, prénommée, souscrit à une (1) Part Sociale A et à douze mille (12.000) Parts Sociales B; et

Le montant de douze mille et une livres sterling (12.001 GBP) est à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR1.500,-).

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Nicholas William Maddock, né à Keighley (Grande-Bretagne), le 1<sup>er</sup> janvier 1971, ayant son adresse professionnelle au Homelife House, 26-32, Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ (Grande-Bretagne), comme gérant de la Société,

b.- Clive Fenton, né à Londres (Grande-Bretagne), le 5 mai 1968, ayant son adresse professionnelle au Homelife House, 26-32, Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, (Grande-Bretagne), comme gérant de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juin 2014. Relation: EAC/2014/8288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014084782/543.

(140100676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

**Energering Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Tataski Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9772 Troine, Maison32.

R.C.S. Luxembourg B 144.050.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Eric WEGRIA, born in Liège (Belgium) on August 26<sup>th</sup>, 1965 and residing at 11, rue des Everglades, B-4041 Vottem,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on April 24<sup>th</sup>, 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of "TATASKI HOLDINGS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, with registered office at 20, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.050, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on November 20<sup>th</sup>, 2008, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on February 5<sup>th</sup>, 2009, under number 259. The articles of incorporation have not yet been amended since.

The appearing party requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "ENERGERING Consult S.à r.l." and subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association of the Company;

2. Transfert of the registered office to Maison 32, L-9772 Troine and subsequent amendment of article 2.1. of the Articles of Association;

3. Amendment of the object of the Company and consequent amendment of article 3 of the Articles of Association of the Company as follows:

**" Art. 3. Object.**

3.1. The principal object of the Company is the consultancy in energizing, the development of construction areas as well as the projection and calculation of the efficiency of the construction areas, based on schedules of services.

3.2. The object of the Company is also the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, management, refurbishment, development, promotion, conversion, sale, and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, management, refurbishment, development, promotion, conversion, sale, and/or lease of immovable properties.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, notes, bonds, debentures and any kind of securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the parent companies, their subsidiaries and the entities in which the parent companies or their subsidiaries hold an equity interest. It may also grant guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets in favour of third parties, to secure its obligations and undertakings and/or the obligations and undertakings of any other entity which is part of the Group, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any entity which is part of the same Group, in each case, to the extent those activities do not fall within the scope of the regulated activities pursuant to the regulations on the financial sector.

3.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.”;

4. Abolition of the A and B classes of managers and consequent amendment of articles 7, 8, 9, 10 and 11 of the Articles of Association of the Company;

5. Revocation of the current sole manager “Commercial Consulting Europe Ltd”; discharge to grant;

6. Appointment of a new sole manager, Mr. Eric WEGRIA; and

7. Miscellaneous.

Then the Sole Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, from “TATASKI HOLDINGS S.à r.l.” into “ENERGERING Consult S.à r.l.”.

Consequently, the Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “ENERGERING Consult S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), and by the present articles of incorporation (the “Articles”).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the statutory seat of the Company to Maison 32, L-9772 Troine and therefore article 2.1. of the Articles of Association shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Troine, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Troine by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of members of the Company, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the object of the Company and therefore amends article 3 of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Object.**

3.1. The principal object of the Company is the consultancy in energizing, the development of construction areas as well as the projection and calculation of the efficiency of the construction areas, based on schedules of services.

3.2. The object of the Company is also the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of

deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, management, refurbishment, development, promotion, conversion, sale, and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, management, refurbishment, development, promotion, conversion, sale, and/or lease of immovable properties.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, notes, bonds, debentures and any kind of securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the parent companies, their subsidiaries and the entities in which the parent companies or their subsidiaries hold an equity interest. It may also grant guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets in favour of third parties, to secure its obligations and undertakings and/or the obligations and undertakings of any other entity which is part of the Group, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any entity which is part of the same Group, in each case, to the extent those activities do not fall within the scope of the regulated activities pursuant to the regulations on the financial sector.

3.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to abolish the A and B classes of managers and therefore resolves to amend articles 7, 8, 9, 10 and 11 of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholder(s), which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholder(s).

7.3 If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a qualified majority of at least two thirds (2/3) of the votes of all the managers, being present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

**Art. 10. Representation.** The Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or in case of plurality of managers by the sole signature of any manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.”

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder revokes the mandate of the sole current manager “Commercial Consulting Europe Ltd”.  
The Sole Shareholder grants it full discharge for the execution of its mandate until this date.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following sole manager of the Company for an unlimited duration:

Mr. Eric WEGRIA, born in Liège (Belgium) on August 26<sup>th</sup>, 1965 and residing at 11, rue des Everglades, B-4041 Vottem.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Eric WEGRIA, né à Liège. (Belgique) le 26 août 1965 et demeurant au 11, rue des Everglades, B-4041 Vottem, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Luxembourg le 24 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée «TATASKI HOLDINGS S.à r.l.», établie et ayant son siège social au 20, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.050, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 259 du 5 février 2009. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante a requis le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «ENERGERING Consult S.à r.l.» et modification conséquent de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;

2. Transfert du siège social au Maison 32, L-9772 Troine et modification subséquente de l'article 2.1. des statuts de la Société;

3. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

**« Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a principalement pour objet la consultance en énergie, la planification de chantiers, des projections et calculs de rentabilité de chantier sur base de cahier de charges.

3.2. La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement,

à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, la gestion, la rénovation, le développement, la promotion, l'aménagement, la vente, et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, la gestion, la rénovation, le développement, la promotion, l'aménagement, la vente, et/ou la location de biens immobiliers.

3.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. La Société pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées e/ou à toute autre société appartenant au même Groupe, le Groupe étant défini comme un groupe de société incluant les sociétés mères, leurs filiales et les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales ont un intérêt. Elle pourra également consentir des garanties et gager, transférer à titre de garantie, grever ou autrement créer et octroyer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs au profit de tiers, en vue de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute entité membre du Groupe, et généralement, pour son bénéfice et/ou pour le bénéfice de toute autre entité membre du même Groupe, dans tous les cas, pour autant que ces activités n'entrent pas dans le champ des activités réglementées au sens de la législation sur le secteur financier.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi qui ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

4. Suppression des classes de gérants A et B et modification conséquente des articles 7, 8, 9, 10 et 11 des statuts de la Société;

5. Révocation du gérant unique actuel «Commercial Consulting Europe Ltd»; décharge à accorder;

6. Nomination d'un nouveau gérant unique, soit Monsieur Eric WEGRIA; et

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «TATASKI HOLDINGS S.à r.l.» en «ENERGERING Consult S.à r.l.».

En conséquence l'associé Unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ENERGERING Consult S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au Maison 32, L-9772 Troine et décide en conséquence de modifier l'article 2.1. des statuts de la Société comme suit:

#### « **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Troine, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Troine par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

#### « **Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a principalement pour objet la consultance en énergie, la planification de chantiers, des projections et calculs de rentabilité de chantier sur base de cahier de charges.

3.2. La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, la gestion, la rénovation, le développement, la promotion, l'aménagement, la vente, et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, la gestion, la rénovation, le développement, la promotion, l'aménagement, la vente, et/ou la location de biens immobiliers.

3.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. La Société pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées e/ou à toute autre société appartenant au même Groupe, le Groupe étant défini comme un groupe de société incluant les sociétés mères, leurs filiales et les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales ont un intérêt. Elle pourra également consentir des garanties et gager, transférer à titre de garantie, grever ou autrement créer et octroyer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs au profit de tiers, en vue de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute entité membre du Groupe, et généralement, pour son bénéficiaire et/ou pour le bénéficiaire de toute autre entité membre du même Groupe, dans tous les cas, pour autant que ces activités n'entrent pas dans le champ des activités réglementées au sens de la législation sur le secteur financier.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi qui ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer les classe de gérants A et B et décide en conséquence de modifier les articles 7, 8, 9, 10 et 11 des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés/de l'associé unique, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le Conseil se réunit sur convocation de quelconque gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité qualifiée des deux-tiers (2/3) des voix de tous les gérants, ceux-ci pouvant être présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

**Art. 10. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants par la signature individuelle d'un des gérants.



La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.»

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique révoque le mandat du gérant unique actuel «Commercial Consulting Europe Ltd»  
L'Associé Unique leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que gérant unique de la Société pour une durée illimitée:

Monsieur Eric WEGRIA, né à Liège. (Belgique) le 26 août 1965 et demeurant au 11, rue des Everglades, B-4041 Vottem.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ce dernier a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2014. Relation: LAC/2014/21136. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014084182/333.

(140099231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**A.S. Watson (Europe) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 84.807.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of June,

before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

A.S. Watson Group (Europe) Investments Limited, a company incorporated in the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands with company number 1815639 hereby represented by Thomas Geiger, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That A.S. Watson Group (Europe) Investments Limited is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of A.S. Watson (Europe) Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,525 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.807 (the Company), incorporated by a deed enacted on November 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 471 of March 25, 2002, the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Me Hellinckx on December 30, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 551 of March 15, 2010.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Decision to create the possibility to distribute interim dividends. Subsequent amendment of article 16 of the articles of incorporation by adding the following paragraph: "Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of this meeting.

V. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the articles of incorporation by adding the following paragraph at the end of article 16:

"Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze le quatre juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

A.S. Watson Group (Europe) Investments Limited une société ayant son siège social à P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1815639,

Représentée aux présentes par Thomas Geiger, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I- A.S. Watson Group (Europe) Investments Limited. est l'associé unique (L'associé unique) de A.S. Watson (Europe) Investments S. à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 12,525 immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.807 (la Société), constituée suivant acte du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 25 mars 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Hellinckx en date du 30 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 551 du 15 mars 2010.

II- Que l'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société.

III- Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Décision de créer la possibilité de distribuer des dividendes intérimaires et modification de l'article 16 des statuts en ajoutant le paragraphe suivant:

«Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, font apparaître un bénéfice en ce inclus les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. La distribution d'acomptes sur dividendes est décidée par le Conseil de Gérance,
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

IV- Que l'entièreté du capital étant représentée l'associé unique se déclare dûment convoqué et avoir eu connaissance de l'ordre du jour ci-dessus.

V- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Résolution unique:*

L'associé unique décide prévoir la possibilité de distribuer des dividendes intérimaires en modifiant l'article 16 par l'ajout du paragraphe suivant à la fin d'article 16:

«Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice, en ce inclus les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. La distribution d'acomptes sur dividendes est décidée par le Conseil de Gérance,
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T.GEIGER, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 juin 2014. Relation: LAC/2014/26192. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2014084289/115.

(140099743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Digital Crawley 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.278.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2014082955/14.

(140098531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Defaconsult Sàr.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Medici's Sàr.l.).**

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 151.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2014.

*Pour la société*

Joëlle SCHWACHTGEN

*Le notaire*

Référence de publication: 2014084488/13.

(140099891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**De Wolf & Partners, Succursale Luxembourg, Société Coopérative.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 187.770.

**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

En date du 4 juin 2014, le conseil d'administration de la société DE WOLF & PARTNERS, une Société Coopérative à responsabilité limitée de droit Belge, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, Place du Champs de Mars 2 et enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0473.468.777 composée des administrateurs suivants:

1) Luc Stalars SPRL, dont le siège social est établi à 1050 Bruxelles, place du Champ de Mars 2, inscrite à la BCE sous le numéro 0477.070.645, agissant par son représentant permanent M. Luc Stalars;

2) De Wolf Patrick Avocats SPRL, dont le siège social est établi à 1050 Bruxelles, place du Champ de Mars 2, inscrite à la BCE sous le numéro 0454.463.311, agissant par son représentant permanent M. Patrick De Wolf;

3) Advocatenkantoor Van Neste BVBA, ayant son siège social à 8500 Kortrijk, Koning Leopold I straat 24, inscrite à la BCE sous le numéro 0895.216.859, agissant par son représentant permanent M. Jean-Paul Van Neste;

4) M. Gérald Stevens, né le 12 novembre 1967 à Etterbeek (Belgique), domicilié à L-1453 Luxembourg, 59 Route d'Echternach; et,

5) M. Philippe Snel, né le 04 février 1969 à Leuven (Belgique), domicilié à 201702 Shanghai (Chine) Jiu Shi Xi Jiao Garden Villa, Xiewei Rd, 268, House 262.

a décidé à l'unanimité des résolutions suivantes:

- la création d'une succursale à Luxembourg;

- d'établir le siège social de la Succursale au 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- que l'objet de la Succursale est d'exercer les activités de cabinet d'avocats dans les domaines du droit économique au Luxembourg, à savoir et de manière non exhaustive, le droit commercial, le droit des sociétés et des valeurs mobilières, le droit du travail, le droit fiscal, le droit des technologies nouvelles et de la propriété intellectuelle en général, le droit bancaire et financier, le droit européen ainsi que le droit de la concurrence;

- la nomination de Monsieur Gérald Stevens, avocat à la Cour inscrit à la liste I du Barreau à Luxembourg, né le 12 novembre 1967 à Etterbeek (Belgique) en tant que représentant permanent de la Succursale à compter de la date de sa création et ce pour une durée illimitée; et,

- de conférer à Monsieur Gérald Stevens en sa qualité de représentant permanent de la Succursale tous les pouvoirs utiles à l'exercice de son activité afin d'en diriger les activités au Luxembourg et notamment d'effectuer seul tous paiements à concurrence d'un montant de 10.000 EUR maximum à l'exception des paiements récurrents relatifs au loyer et aux rémunérations soumis à une limite de 25.000 EUR. Au-delà des montants précités, la signature d'un administrateur de la Société sera requise en plus de celle du représentant permanent. Le représentant permanent est autorisé à donner ponctuellement procuration à toute personne afin de représenter la Succursale.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

*Pour la Succursale*

M. Gérald Stevens

Référence de publication: 2014084487/41.

(140099735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Figest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, rue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 17.923.

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mai.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIGEST S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 23 décembre 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 24 du 6 février 1981, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C 2964 du 6 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de douze millions six cent mille euros (12.600.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent sept mille trois cent quatre-vingt-sept euros (407.387.- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale à treize millions sept mille trois cent quatre-vingt-sept euros (13.007.387.- EUR) par l'émission de neuf cent vingt-sept mille huit cent soixante-cinq (927.865) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

- Souscription et libération des actions nouvelles en espèces.

- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de quatre millions deux cent sept mille trois cent quatre-vingt-sept euros (4.207.387.-EUR) par absorption des pertes sans suppression d'actions pour ramener le capital à huit millions huit cent mille euros (8.800.000.- EUR) représenté par neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-cinq (957.865) actions sans désignation de valeur nominale.

- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de douze millions six cent mille euros (12.600.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent sept mille trois cent quatre-vingt-sept euros (407.387.- EUR) à treize millions sept mille trois cent quatre-vingt-sept euros (13.007.387.- EUR) par l'émission de neuf cent vingt-sept mille huit cent soixante-cinq (927.865) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Sont alors intervenus aux présentes:

1. Jean Niclaus, demeurant à 10, avenue de la Grande-Bretagne, F-98000 Monaco, ici représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée,

lequel déclare souscrire à six cent huit mille cinq cent soixante-dix-sept (608.577) actions nouvelles et les libérer intégralement en espèces,

2. Truequest Ltd, ayant son siège social à Staples Rodway Ltd, 9<sup>th</sup> Floor, Tower Centre, 45 Queen Street, Auckland, 1010, Nouvelle Zélande, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée,

laquelle déclare souscrire à trois cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-huit (319.288) actions nouvelles et les libérer intégralement en espèces,

de sorte que le montant total de douze millions six cent mille euros (12.600.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide ensuite de réduire le capital social de quatre millions deux cent sept mille trois cent quatre-vingt-sept euros (4.207.387.-EUR) pour le ramener de son montant de treize millions sept mille trois cent quatre-vingt-sept euros (13.007.387.- EUR) à huit millions huit cent mille euros (8.800.000.- EUR) par apurement des pertes à due concurrence sans suppression d'actions.

Une copie des comptes annuels restera annexée aux présentes.

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à HUIT MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (8.800.000.- EUR) représenté par neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-cinq (957.865) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 5.400.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juin 2014. Relation: LAC/2014/25510. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014084568/82.

(140100299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

**ERF Glasgow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 173.841.

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

CS European Retail No. 1 S. à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B 172907,

represented by Mrs Aichouba Becheikh, employee, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of "ERF Glasgow S.à r.l.", (the "Company") having its registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 173841, incorporated by a deed of the undersigned notary on 17 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 270 of 05 February 2013.

The appearing party, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution:*

The sole shareholder resolved to change the currency of the corporate capital of the Company from euro (EUR) into Pounds Sterling (GBP).

*Second resolution:*

The sole shareholder resolved consequently to convert the corporate subscribed share capital of the Company of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) into ten thousand one hundred twenty-five pounds sterling (GBP 10,125.-).

*Third resolution:*

The sole shareholder resolved to cancel the current par value of the one hundred twenty-five (125) shares of the Company.

*Fourth resolution:*

The sole shareholder resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of four thousand eight hundred seventy-five pounds sterling (GBP 4,875) so as to raise it from its amount presently converted of ten thousand one hundred twenty-five pounds sterling (GBP 10,125.-) up to an amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15'000.-) however without issuing new additional new shares but by the subscription and payment in cash of the prementioned capital increase by the current partner of the Company of the amount of four thousand eight hundred seventy-five pounds sterling (GBP 4,875).

Proof of such payments of four thousand eight hundred seventy-five pounds sterling (GBP 4,875) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

*Fifth resolution:*

The sole shareholder resolved to exchange the one hundred and twenty-five (125) existing shares without par value against fifteen thousand (15'000) new shares without par value having.

The sole shareholder resolved to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

*Sixth resolution:*

As a consequence of such conversion from EUR to GBP, the first paragraph article 5 of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

**Art. 6.**

5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15'000.-) represented by fifteen thousand (15'000) shares without par value (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

«CS European Retail No. 1 S. à r.l. une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 172907,

représentée par Madame Aichouba Becheikh, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

La partie comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de «ERF Glasgow S.à r.l.» (la «Société») ayant son siège social au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des

Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 173841, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 05 février 2013.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique a décidé de convertir la monnaie d'expression du capital social de euros (EUR) en Livres Sterling (GBP).

*Deuxième résolution:*

L'associé unique a décidé de convertir le capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) en dix mille cent vingt-cinq livres sterlings (GBP 10,125.-).

*Troisième résolution:*

L'associé unique a décidé de supprimer la valeur nominale des cent vingt-cinq (125) parts sociales existantes de la Société.

*Quatrième résolution:*

L'associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre mille huit cent soixante-quinze livres sterling (GBP 4.875) afin de le porter de son montant actuel présentement converti de dix mille cent vingt-cinq livres sterlings (GBP 10,125.-) à un montant de quinze mille livres sterlings (GBP 15,000), sans toutefois émettre des nouvelles parts sociales, mais par la souscription et la libération intégrale en numéraire de la prédite augmentation de capital par l'associé existant de la Société du montant de quatre mille huit cent soixante-quinze livres sterling (GBP 4.875) et dans la même proportion que leur participation actuelle dans la Société.

La preuve de ces paiements de quatre mille huit cent soixante-quinze livres sterling (GBP 4.875) a été fournie au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Cinquième résolution:*

L'associé unique a décidé d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale existantes de la Société contre quinze mille (15.000) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des anciennes parts contre les nouvelles parts.

*Sixième résolution:*

A la suite du changement de la monnaie d'expression, le premier alinéa de l'article 5, des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille livres sterlings GBP 15.000.-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales (les «Parts Sociales»), sans désignation de valeur nominale. Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BECHEIKH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 juin 2014. Relation: EAC/2014/7759. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014084539/123.

(140099835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.